

SEANCE DU JEUDI 7 JUILLET 2011

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} Juillet 2011, s'est réuni le Jeudi 7 Juillet 2011 à 20h45, en séance ordinaire, à la mairie de Maupertus sur Mer, sous la présidence de Monsieur LEMARECHAL Michel, Maire.

Etaient présents : MM. LEMARECHAL Michel, HUTEAU Martine, DUREL Pierre, SAILLARD Gérard, ROGER Max, ANQUETIL Hubert, BONHOMME Régine.

Absent excusé : M. CHANTELOUP Gérard (pouvoir à Michel LEMARECHAL).

Absents : MM. OMOND Louis, COLINEAU Etienne, PESET Matthias.

Mme HUTEAU Martine a été désignée secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu de la séance du 23 juin 2011 qui est approuvé à l'unanimité.

I - URBANISME

M. le Maire fait part au conseil municipal de la réception, à la mairie, d'un dossier d'urbanisme :

- Déclaration Préalable n° DP 05029611Q0004 déposée par Mme BONHOMME afin d'installer un abri de jardin sur la parcelle cadastrée AD n°129.

II - ETUDE POUR L'EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTIQUES ET TELECOMMUNICATIONS

M. le Maire explique qu'il a reçu les estimations chiffrées concernant deux tranches d'effacement des réseaux, dont une tranche pourrait être réalisée au moment où ERDF changera la ligne moyenne tension.

Les deux tranches proposées pour l'effacement des réseaux sont les suivantes :

Tranche La Rue : Effacement de réseaux à partir de l'église jusqu'au niveau du 28 La Rue pour un montant estimatif de 33.500 € TTC restant à charge de la commune et concernant le réseau France Telecom.

Tranche Anse du Brick : Effacement de réseaux depuis le 30, Le Castel jusqu'au transformateur près de la Maison Rouge à l'Anse du Brick : montant estimatif de 58.000 € TTC à charge de la commune, pour le réseau France Telecom.

L'enfouissement du réseau électrique basse tension sera pris en charge par le Syndicat d'Electrification du Canton de Saint Pierre Eglise.

Il rappelle que compte tenu des montants des travaux mais également des règles de participation du Syndicat d'Electrification aux travaux d'enfouissement de réseaux réalisés dans les communes, une seule tranche de travaux pourra éventuellement être retenue. Et, dans le cadre de l'étude menée par le Syndicat Départemental d'Energie de la Manche (S.D.E.M.), si la commune s'engage sur une tranche de travaux, elle doit être sûre de mener ce projet à son terme, à peine d'être obligée de rembourser les frais d'études engagés par le Syndicat d'Electrification. M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide de réaliser l'effacement des réseaux électriques et de télécommunications sur **la tranche La Rue ;**

Demande l'engagement de la poursuite de l'étude pour cette tranche auprès du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche ;

Autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

III – REFORME TERRITORIALE : SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

M. le Maire présente le schéma départemental de coopération intercommunal proposé par M. le Préfet et qui a été notifié le 3 mai 2011.

Il rappelle que la commune doit donner son avis sur cette proposition avant le 3 août 2011.

A défaut de délibération, cet avis sera réputé favorable.

M. le Maire explique qu'une réunion s'est tenue au sein de la Communauté de Communes du Canton de Saint Pierre Eglise et que la question du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal de M. le Préfet a été soulevée.

M. le Maire présente les différents regroupements possibles au niveau du Val de Saire ainsi que les implications fiscales pour les collectivités concernées.

Il rappelle que d'autres études ont été demandées, comprenant également des regroupements plus larges.

Considérant le manque d'éléments pour statuer en toute connaissance de cause

Considérant les études et les réflexions encore en cours,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de sept (7) voix POUR et une (1) voix CONTRE,

émet un avis défavorable sur le principe de la fusion proposée par M. Le Préfet concernant les Communautés de Communes du Canton de Saint Pierre Eglise, de La Saire et du Val de Saire ;

souhaite disposer d'un délai supplémentaire afin d'avoir le résultat des études en cours pour se prononcer sur une fusion.

IV – AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

➔ M. le Maire informe le conseil municipal de la tenue d'une réunion concernant l'accessibilité des lieux ouverts au public ainsi que de la voirie d'accès.

Un diagnostic devra être réalisé pour l'ensemble des établissements recevant du public ainsi que la mise en accessibilité de la voirie. Suite à ce diagnostic, pourra être établi, un planning de travaux de mise aux normes.

Afin de réaliser des économies d'échelle, un groupement de commande concernant les 18 communes du canton pourrait être initié par la Communauté de Communes. Le coût de ses études resterait à la charge des communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.